

Qedoshim

H" parle « *el kol 'adath Bnei Israël ... Qedoshim tihyou ki Qadosh Ani H" Elokekhem* »

La première occurrence de la forme *'edah*, vient quand on parle des Meraglim : *ha'edah hara'a hazoth*. *'Ain Daleth*, cela a à voir avec le témoignage. Communauté témoignante.

Selon Rashi dit que cela nous enseigne que cette Parashah a été dite lors d'un *Haqhel*, un rassemblement général. On passe de *'edah* à *qahal* parce que les choses essentielles de la Torah dépendent de ce qui est dit dans cette parashah-là. Ce qui va être dit doit l'être au rassemblement des Bnei Israël ; cela veut dire qu'il y a une relation entre eux. Quand ils se rassemblent, ils témoignent, comme dans le qidoush où on témoigne que H" a créé le monde en 6 jours.

'Soyez Qedoshim car Moi Qui suis votre Dieu, Je suis Qadosh' : il faut qu'il y ait entre le Klal Israël et HKBH des points fondamentaux qui les relient.

Selon Rashi, la sainteté a une dimension de séparation. La Qedoushah d'H" c'est qu'Il est radicalement séparé. Même quand Il accepte d'être Elokenou, Il reste Qadosh. Pour Israël, c'est être séparé des autres peuples, ne pas s'assimiler.

Proushim min ha'arayoth : séparez-vous des *'arayoth*. Ce mot, qu'on ne sait pas traduire désigne un interdit ou des personnes qui sont interdites. Il y a deux sortes de femmes interdites : les femmes proches (mère, sœur, fille, grand-mère, petite fille) ; d'autres le sont par proximité, alliées par mariage à des gens qui sont proches (la femme du frère de mon père ...) ; d'autres sont interdites par la qedoushah : un Kohen Gadol ne peut épouser ni divorcées ni veuves. Les enfants d'une *'ervah*, d'une femme interdite, sont des mamzerim.

Rashi explique : séparez-vous aussi *min ha'averah*, de n'importe quelle interdiction. C'est plus large que les *'arayoth*. Quand les frères de Yossef sont arrivés en Egypte, Yossef les a traités d'espions car ils sont entrés chacun par une autre porte car ils recherchaient Yossef. Vous êtes venus voir *'ervat haaretz*, la faille ou la faiblesse de la terre. Il y a une ouverture qui est interdite, celle d'une certaine faiblesse. Rashi dit : partout où tu trouveras une barrière devant cette faille, un *geder*, l'interdit du *yi'houd*, c'est une démarche de *Qedoushah*. Par exemple, un Kohen ne peut épouser une *zonah* ou une *'Halalah* ; on a mis une barrière. 'Car Moi en vous donnant cet interdit-là, Je vous sanctifie'.

Un homme doit craindre sa mère et son père, et 'mes shabbatoth vous les garderez, Moi, H" Je suis votre D. ' Rashi explique : naturellement l'enfant a plus de crainte de son père que de sa mère, mais il est plus proche de sa mère que de son père. La Torah nous oblige à ce qui n'est pas fait naturellement : *Kavod* au père et *Yirah*, crainte de la mère. Sur ce verset, le Midrash dit que le sujet de *tirahou* est singulier mais qu'il englobe les garçons et les filles. Pourquoi *Ich* ? L'obligation est plus fortement dite sur l'homme car il a les moyens d'appliquer la mitsvah ; la femme, quand elle se marie, a aussi l'autorité du mari sur elle.

Pour le Rav Moshé Alshikh grand maître de la grande époque de Tsfat, la notion de 'adath Bnei Israël vient pour dire que les mitsvoth s'appliquent à tous de façon identique ; la qedoushah concerne tout le monde. En quoi cela a à voir avec la qedoushah ?

Quand A a des obligations par rapport à B, cela crée une hiérarchie et cela les sépare. Il faut tenir compte de cette hiérarchie. L'expression élémentaire, c'est de craindre son père et sa mère. Quand Eli'ezer est allé discuter avec Bethouel et Lavan, c'est Lavan qui parle et il ne respecte pas son père.

Rashi dit qu'on met une hiérarchie, celle des parents sur l'enfant. Jusqu'où va cette autorité ? Il y a une limite '*Shavtotay tishmerou*' : les parents comme l'enfant sont astreints au Shabbat.

Mais on a déjà une mitsvah dans les '*Assereth haDibroth*'. Pourquoi est-ce répété ici dans le cadre de la Qedoushah ? Le Ramban dit que les lois de la Torah sont des lois qui concernent toutes sortes de sujets ; on peut être en accord avec toutes ces lois mais se comporter de façon détestable ! Par exemple devenir un glouton même en mangeant kasher ; respecter la halakhah du couple mais en se conduisant n'importe comment. Ici, on nous rappelle les mêmes lois mais dans un cadre où il est demandé de rechercher la Qedoushah, même dans le domaine du permis. *Qadesh eth 'atsmekha be moutar lakh*. Ne pas aller à l'extrême limite de ce qui est permis. C'est une démarche qui devient personnelle. Chacun doit fixer sa barre personnelle. Chacun entend à sa manière, mais on veut qu'il y ait des barrières : ne te laisse pas aller à n'importe quoi.

La qedoushah qui est demandée est mise en rapport avec la Qedoushah d' H''. L'exemple des relations enfant parents sont à comparer aux relations de la personne avec H''. La Guemara enseigne qu'il y a trois associés dans la création de l'homme : H'' et les parents. Le Kavod dû aux parents est lié au Kavod d'H''.

Deuxième grand sujet : l'idolâtrie. Ne consultez pas les idoles et des dieux de métal vous n'en ferez pas, Je suis H'' votre Dieu. L'idolâtrie a aussi été interdite dans les '*Assereth haDibroth* ! Rashi dit : ne servez pas les idoles, *Elilim* - construit sur *Alef Lamed* - c'est nul. Au départ, des dieux de métal qui deviennent des idoles.... !

Quand vous apporterez des qorbanoth shlamim, vous pourrez le faire pour votre plaisir autant que vous voulez, mais ces qorbanoth sont à manger le jour où on l'apporte et le lendemain et le 3^{ème} jour il faut le brûler. Si on ne mange après, c'est *pigoul* : cela profane ce qui est saint pour H'' et l'on est *hayav Karet*.

Un passouq interdit de se venger et de garder rancune aux enfants : *Ve Ahavta eth re'ekha kamokhah Ani H''*.

Rabbi Aqiva dit que c'est un *Klal gadol ba Torah*, une règle générale dans la Torah. Pour Rashi il ne dit pas comment il faut l'aimer ; Hillel dit : ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse.

Selon le Gaon le mot *re'ekha* ne concerne pas un idolâtre mais seulement un Juif. Doit-on aimer aussi un renégat ? On doit aimer même ceux qui ne sont pas particulièrement aimables. C'est un autre Juif, point. Cette obligation 'comme soi-même' est compliquée à comprendre. Tu l'aimeras car il est *kamokha*, il est exactement comme toi. Il est à l'image d'H'', il fait partie du peuple d'H'', comme toi. A ce titre-là tu dois l'aimer. Tout dans le monde exprime que le monde a été créé par H''.

Un vêtement a été cousu par plusieurs parties. Cette composition dit quelque chose de celui qui l'a conçu et cousu. Cela reflète celui qui a fait le travail. Tout dans le monde reflète le Créateur et en particulier mon prochain. C'est comme cela que je peux l'aimer. Parce qu'il reflète le Créateur. Est-ce que quand un Juif se conduit très mal, il perd sa qualité d'être à l'image d'H''. Il la profane mais il ne la perd pas.

Rashi a ramené une opinion du Sefer Toledoth Adam. Le sefer Torah c'est l'histoire de l'humanité. R' Aqiva dit que ce principe-là est un *Klal gadol ba Torah*. Un Klal cela englobe beaucoup de choses ; cela inclue énormément de mitsvoth de la Torah qui forment un tout. Il est difficile d'imaginer des mitsvoth comme celles des qorbanoth ; comment ces mitsvoth sont une façon permise, avec un animal qui me représente, de m'approcher d'H'' dont je me suis éloigné. De même que tu es soucieux de te

rapprocher d'H'', il faut aussi accepter que, quand l'autre a fait teshouva, H'' accepte son rapprochement, même si moi j'ai du mal à lui pardonner.

'Construis un parapet sur le toit de la maison' pour veiller à ce que ton prochain ne tombe pas du toit de ta maison comme je le fais pour moi. R Aqiva dit des choses surprenantes qui nécessitent une réflexion. C'est beaucoup plus englobant qu'on ne pourrait le penser dans un premier temps.

'Dis aux Bnei Israël ou à l'étranger qui y vit : celui qui donne sa descendance au Molokh, c'est une pratique idolâtre sanctionnée de la peine de mort. Le peuple lui-même doit considérer qu'il est concerné et il faudra lapider la personne. C'est une profanation de la terre d'Israël. Si vous ne le faites pas, Je vais m'occuper moi-même de cette personne et il sera frappé de Karet, parce qu'il a donné sa descendance à Molokh et cette démarche impurifie Mon Miqdash et profane Mon saint Nom.

Supposez que la personne qui a passé son enfant au Molokh soit une personne importante, les gens n'oseront pas le mettre en garde et détournent les yeux, alors c'est Moi qui m'occuperai de lui. Lui et toute sa famille, et tous ceux qui suivent cet homme. Si les hommes ne s'occupent de ce qu'ils doivent s'occuper, cela se passe encore plus mal avec le jugement d'H''. La possibilité de passer quelqu'un au tribunal, c'est plus doux que ce que H'' fera s'il doit s'en occuper. Cela aggrave la sanction qui va le frapper. 'Je vous ai donné la capacité de juger, vous Me déchargez de ce jugement et Je peux l'occuper à vous faire du bien.

(notes prises en shiour par A.S.)